

SÉCURITÉ INCENDIE : SSIAP 2

Objectif général	Acquérir la qualification permettant d'exercer la fonction de Chef d'Équipe du Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes dans les ERP et les IGH
Objectifs pédagogiques	Acquérir les compétences requises de management et d'encadrement d'une équipe du service de sécurité incendie et d'assistance à personnes
Objectifs opérationnels	Se préparer à la validation en vue d'obtenir le diplôme SSIAP 2
Contenus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ROLE ET MISSIONS DU CHEF D'EQUIPE <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaître les outils permettant la gestion et le management d'une équipe ▪ MANIPULATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE <ul style="list-style-type: none"> ○ Système de détection incendie ○ Système de mise en sécurité ○ Installations fixes d'extinction automatique ▪ HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE <ul style="list-style-type: none"> ○ Réglementation du code du Travail ○ Commissions de sécurité et commissions d'accessibilité ▪ CHEF DU POSTE CENTRAL DE SECURITE EN SITUATION DE CRISE <ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion du poste central de sécurité ○ Conseil technique aux services de secours
Durée/Horaires	77 heures soit 11 jours. 8h30/12h30 – 13h15/16h15
Méthodes pédagogiques	Alternance de partie théorique et pratique Participatives et actives
Matériels pédagogiques et techniques	Matériel informatique - Écran Numérique Interactif Plateau technique équipé (PC Sécurité opérationnel) Générateur de foyer écologique à gaz, extincteurs Solution de réalité augmentée XR Fire Trainer Système de vote QUIZZBOX
Méthode de validation	<p>La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire.</p> <p>Évaluation ponctuelle terminale, devant un jury, se composant de trois épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une épreuve écrite : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme ▪ Une épreuve orale : animation d'une séquence pédagogique ▪ Une épreuve pratique : exercice de gestion du PC en situation de crise. <p>Des questions du jury complèteront l'épreuve.</p> <p>A l'issue le candidat rédigera une main courante.</p> <p>Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orales et pratiques.</p>
Documents remis	Délivrance d'un diplôme SSIAP 2 Délivrance d'une attestation de formation

Public concerné	Les personnes possédant une qualification d'Agent de Sécurité Incendie et justifiant d'un exercice de l'emploi d'au moins 1607 heures sur les 24 derniers mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail.
Prérequis	Être titulaire du SSIAP1 Justifier de l'exercice de l'emploi (attestation de l'employeur) Justifier d'une aptitude médicale de moins de trois mois Être titulaire du PSC1 de moins de 24 mois ou du SST valide
Effectif par session	Minimum 04 personnes – Maximum 12 personnes Le maintien de la session ne se fera que si le nombre minimum de participants est atteint. Dans le cas contraire, elle sera déplacée sur une autre période ou annulée.



SYGMA FORMATION

Programme de Formation

ADM-PR5-1 V2 06/24

Équipe pédagogique

Eric BODET	<u>Formateur & Responsable Pédagogique</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ SSIAP1, 2 et 3 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau), ○ EPI Manipulation Extincteur et Évacuation, ○ Toutes formations "incendie" types J et U sur demande ○ Habilitations Électriques ○ Titre Professionnel d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TP A2SP)
Denis DULAS	<u>Formateur</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ SSIAP 1 et 2 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau), ○ EPI Manipulation Extincteur et Évacuation, ○ Toutes formations "incendie" types J et U sur demande ○ Habilitations Électriques ○ Titre Professionnel d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TP A2SP) ○ Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS) ○ Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ○ Hygiène et Sécurité Alimentaire
Laurent LESCLAUX	

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents, nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires et respectant notre cahier des charges en matière de qualité.